

**COMMUNE DE LAISSEY**  
**DEPARTEMENT DU DOUBS - ARRONDISSEMENT DE BESANCON –**  
**CANTON DE BAUME LES DAMES**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 28 MARS 2024**

Par suite d'une convocation électronique adressée en date du 8 Mars 2024 accompagné d'un dossier de travail détaillé notamment sur le budget, les membres composant le Conseil Municipal de Laissey, se sont réunis, en session ordinaire, le 28 Mars 2024 à 18 H 30, à la Mairie de Laissey (salle du conseil) ; sous la présidence de Monsieur Dominique MESNIER, Maire de Laissey,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents (dans l'ordre du tableau) : Dominique MESNIER, Bernard CUENOT, Guillaume MILLE, Claude ARMAND, Philippe CHAPUIS, Yves VUILLEMIN, Léa DEERY (à partir de 19 H – Point 2 inclus) Stéphanie JOLIAT, Laura SCHICK,

Absent(s) excusé(s) : Céline GRUET, Léa DEERY (jusqu'à 19 H – Point 1),

Pouvoir(s) :

Absent(s) : Virginie KHODJA,

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité à l'article L2121 – 15 du Code des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Secrétaire de Séance : Philippe CHAPUIS qui accepte cette fonction.

**OBJET DE LA REUNION – ORDRE DU JOUR**

- 1/ Validation du procès-verbal du conseil municipal du 7 Mars 2024
- 2/ Taux d'imposition 2024
- 3/ Budget primitif 2024
- 4/ Subvention aux associations
- 5/ Subvention au CCAS
- 6/ Indemnité de gardiennage des églises
- 7/ ZAER Zones d'Accélération des Energies Renouvelables
- 8/ Questions diverses

**PREAMBULE**

Le Maire précise que, en son absence pour raisons de santé, c'est le 1<sup>er</sup> adjoint qui a assuré la suppléance et donc qui a adressé la convocation et le dossier préparatoire compte tenu des délais légaux d'adressage des documents. Comme le maire a repris dernièrement ses activités, c'est lui qui présidera ce conseil municipal.

**1/ VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024**

Le Maire demande au Conseil s'il a des corrections/modifications/ajouts à faire sur le procès-verbal du dernier conseil municipal.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal valide à la majorité (7 pour, 1 abstention, 0 contre) valide le procès-verbal du conseil municipal du 7 MARS 2024.**

**2/ DELIBERATION N° 018-2024 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024**

Le Maire informe le Conseil le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, a été de nouveau voté en 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il informe le Conseil que les bases de calcul sont augmentées de 3.9 %. Et que l'état 1259 reçu prévoit une baisse flagrante des bases de calcul notamment pour la taxe foncière bâtie. Le service des impôts a été contacté et la réponse est la suivante : « la base foncière bâtie des établissements industriels passe de 140412 à 9181 soit une baisse de 93 %. Cette variation est confirmée par un changement d'affectation et donc d'évaluation de la valeur locative (de U en P) d'un local situé rue Elysée Bost ».

C'est le changement d'affectation des bâtiments « Bost » qui génère cette baisse et du coup une baisse de recette pour la commune qui est compensé par le coefficient correcteur.

Il propose de ne pas modifier les taux.

En effet il apporte les arguments suivants :

- Les contribuables vont quand même avoir l'augmentation des bases locatives de 3,9% (après des hausses des bases de 4,5% en 2022 et 7,1% en 2023) → par exemple pour un contribuable qui a un impôt foncier de 800 euros, il aura une augmentation de 32 euros pour 2024 (après les augmentations « mécaniques » de 2022 et 2023)

- Malgré la perte du foncier d'entreprise, la commune réalise néanmoins une recette supplémentaire de 178 euros, certes dérisoire, mais bien réelle.
- La perte de ce foncier d'entreprise est effective une seule fois cette année, et il n'y a pas lieu de la compenser, nous repartirons sur de nouvelles bases en 2025.
- Il estime que la commune n'a pas besoin de recette supplémentaire cette année, compte-tenu des excédents affectés (lors du conseil du 7/03/24) et des excédents prévisionnels pour 2024 (voir plus loin dans le budget)

⇒ 19 H arrivée de Léa DEERY

Le Premier Adjoint propose lui d'appliquer peut-être une petite hausse annuellement car aujourd'hui n'importe quel projet que lance la Commune est d'un coût exorbitant puisqu'il faut répondre à de nouvelles normes drastiques, cela produirait des petites provisions. Il indique que le conseil doit se projeter dans l'avenir notamment avec le dossier « bâtiment mairie » qui va être phasé mais le conseil devra bien prévoir au budget les phases.

Claude Armand estime qu'il est préférable d'avoir une hausse plus importante correspondant à un réel besoin, plutôt que des petites hausses annuelles qui ne représentent pas des recettes importantes, mais qui contrarient les contribuables.

Quatre propositions sont donc faites :

1/ Pas de modification des taux engendrant une baisse de recette avant coefficient correcteur de 4557 € mais une légère recette supplémentaire de 178 € après coefficient correcteur.

2/ Hausse des taux de + 1% engendrant une baisse de recette avant coefficient correcteur de 3527 € mais une légère recette supplémentaire de 1208 € après coefficient correcteur.

3/ Hausse des taux de + 2 % engendrant une baisse de recette avant coefficient correcteur de 2519 € mais une recette supplémentaire de 2216 € après coefficient correcteur.

4/ Hausse de + 4.87 % (inflation moyenne de 2023) engendrant une légère hausse de recette avant coefficient correcteur de 372 € mais une recette supplémentaire de 5107 € après coefficient correcteur.

TAXES	2023			2024 Proposition "pas de hausse"			
	BASES	TAUX	MONTANT	BASES	TAUX	MONTANT	DIFF
TAXE HABITATION	36 401	10.87	3 957 €	34 400	10.87	3 739 €	-218 €
TAXE FONCIERE BATIE	394 300	25.60	100 941 €	377 400	25.60	96 614 €	-4 326 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	3 800	9.93	377 €	3 900	9.33	364 €	-13 €
TOTAUX			105 275 €			100 718 €	-4 557 €
COEFF CORRECTEUR			-26566			-21831	
TOTAL			78 709 €			78 887 €	178 €

TAXES	2024 Proposition + 1%				2024 Proposition + 2%			
	BASES	TAUX	MONTANT	DIFF	BASES	TAUX	MONTANT	DIFF
TAXE HABITATION	34 400	10.98	3 777 €	-180 €	34 400	11.09	3 814 €	-143 €
TAXE FONCIERE BATIE	377 400	25.86	97 581 €	-3 360 €	377 400	26.11	98 547 €	-2 394 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	3 900	10.03	391 €	14 €	3 900	10.13	395 €	18 €
TOTAUX			101 748 €	-3 527 €			102 756 €	-2 519 €
COEFF CORRECTEUR			-21831				-21831	
TOTAL			79 917 €	1 208 €			80 925 €	2 216 €

TAXES	2024 Proposition + 4.87 % (= taux moyen inflation 2023)			
	BASES	TAUX	MONTANT	DIFF
TAXE HABITATION	34 400	11.40	3 921 €	-35 €
TAXE FONCIERE BATIE	377 400	26.85	101 320 €	379 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	3 900	10.41	406 €	29 €
TOTAUX			105 647 €	372 €
COEFF CORRECTEUR			-21831	
TOTAL			83 816 €	5 107 €

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil municipal à la majorité (7 pour, 1 abstention, 1 contre),**

**Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,**

**FIXE les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :**

- taxe d'habitation : 10.87 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.60 %

- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9.93 %

**CHARGE Monsieur le Maire**

- de notifier cette décision aux services préfectoraux

- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

**3/ DELIBERATION N° 019-2024 : VALIDATION DU BUDGET PRIMITIFS2024**

Le Maire présente le Budget Primitif 2024 de la commune par chapitre mais indique que le détail de ce budget est visible dans le document annexe qui a été transmis qui détaille chaque compte avec une explication. Ce projet de budget a été élaboré lors d'une réunion le 26 février 2024.

Il indique que ce budget a été bâti sans hausse des taux d'imposition. Suivant le vote du point précédent un correctif sera fait au chapitre 73.

Le Maire précise qu'il présente le budget prévisionnel 2024 tel que présenté ci-dessous, en apportant des précisions ou réponses aux questions, en s'appuyant sur le tableau budgétaire détaillé qui a été adressé à chaque conseiller.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le budget primitif 2024 de la Commune par chapitre tel que présenté ci-après.**

CHAPITRES	BP COM	EN RESUME
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	97 310.00	Eau électricité entretien bâtiment voirie fourniture timbre tél...
012 CHARGES DE PERSONNEL	104 510.00	Charge du personnel hors indemnités des élus en 65
014 ATTENUATION DE PRODUITS	5 000.00	Dégrèvement taxe d'habitation
023 VIREMENT A LA SECTION INVEST	351 746.00	Besoin pour équilibrer section d'investissement
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	Amortissement subvention multiservices (sur 50 ans)
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COUR.	36 936.00	Indemnités des élus sub assoc et CCAS
66 CHARGES FINANCIERES	3 000.00	Intérêts des emprunts
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00	En cas de besoin d'annuler titres antérieurs à 2024
68 DOTATION AUX PROVISION	1 650.00	Provision pour créance ROY
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>605 172.00</b>	
002 EXEDENT ANTERIEUR REPORTE	489 064.78	Affectation du résultat voté le 7 mars
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	1 500.00	Remboursement salaire lors des arrêts
042 OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	
70 PRODUITS DES SERVICES	15 953.00	Vente concession cimetière chauffage locataire et loc vaisselle et redevance microcentrale hydro-électrique
73 IMPOTS ET TAXES	210 104.00	Taxes foncières + compensation CCDB + FNGIR
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	62 887.00	Dotation de l'état DGF + DCRTP
75 AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	40 005.00	Loyers logements + TDF + loc salles
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	500.00	En cas de besoin - remboursement assurance
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>820 013.78</b>	
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>214 841.78</b>	
001 SOLDE D'EXECUTION D'INV REPORTE	11 038.53	Affectation du résultat voté le 7 mars
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	0.00	
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00	
16 REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	23 700.00	Remboursement du capital des emprunts
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 000.00	Etudes si besoin pour ZAER
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	764 500.00	Mairie travaux + Musée + Salle po + Biens sans maitre
24 IMMOBILISATIONS AFFECTEES CONCEDEES	0.00	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>804 238.53</b>	
001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.00	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT	351 746.00	Besoin pour équilibrer la section d'investissement
024 PRODUITS DES CESSIONS	400.00	Vente alambic
040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTION	4 520.00	Amortissement subvention multiservices (sur 50 ans)
041 OPERATION PATRIMONIALES	0.00	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0.00	
10 DOTATIONS FONDS DIVERS RESERVES	14 025.53	Réserves votés le 7 mars pour équilibrer déficit invest 2023
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	432 947.00	Subventions et biens sans maitre
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMITEES	600.00	Au cas où besoin de rembourser la caution d'un locataire
27 AUTRES IMMOS FINANCIERES	0.00	
<b>TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>804 238.53</b>	
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	
<b>RESULTAT BUDGET</b>	<b>214 841.78</b>	

**4/ DELIBERATION N° 020-2024 : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Le Maire présente au Conseil la liste des associations subventionnées l'année dernière par la Commune et les nouvelles demandes.

**L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide l'attribution de subvention de fonctionnement 2024 comme suit :

SIGLE	LIBELLE	PREVISION 2023	REALISE 2023	PROPOSITION 2024	REMARQUES
ACCA	Chasse de Laissey	150.00 €	150.00 €	150.00 €	
	Amicale des donateurs de sang Roulans	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	AMF Téléthon	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Croix rouge française	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Dons d'organes	50.00 €	50.00 €	50.00 €	
	Fanfare Roche Laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Prévention routière	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
	Souvenir Français local	100.00 €	100.00 €	100.00 €	
FCAM	Football Club Aigremont Montoille	200.00 €	200.00 €	200.00 €	
	Le Chat des Laissey	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
	Ambassadrice Class and Chic	400.00 €	400.00 €	400.00 €	
LSL	Laissey Sports Loisirs	200.00 €	200.00 €	400.00 €	Avance sub en 2022 - Donc solde en 2023 - retour à la normale en 2024
	Les Francas chantier jeunes	240.00 €	240.00 €	240.00 €	A voir si le chantier aura lieu.
	Les artistes à la campagne	300.00 €	300.00 €	0.00 €	Sub en 2023 pour compenser paiement location salle des fêtes
	Association des maires achats générateurs	500.00 €	500.00 €	0.00 €	
	ACTED pour la Turquie et la Syrie	500.00 €	500.00 €	0.00 €	
	L'école des métiers - école fréquentée par le fils NICOT	100.00 €	100.00 €	0.00 €	
	Pompiers humanitaires	210.00 €	210.00 €	0.00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>2 590.00 €</b>	

**NOUVELLES DEMANDES**

ASEP	SCLEROSE EN PLAQUE			0.00 €	Jamais subventionné
	LA BANQUE ALIMENTAIRE BESANCON			0.00 €	Le CCAS subventionne déjà l'Epicerie Solidaire de Baume les Dames
	ECOLE DE ROULANS VOYAGE SCOLAIRE			350.00 €	7 enfants de Laissey
	CŒUR D'UKRAINE			0.00 €	

**TOTAL GENERAL****2 940.00 €**

#### **5/ DELIBERATION N° 021-2024 : ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS DE LAISSEY**

Le Maire fait part au Conseil de la demande du CCAS d'une subvention de fonctionnement de 6000 € afin d'équilibrer son budget. En effet, plusieurs nouvelles actions sont mises en place : Mars Bleu, Jeux intergénération, Plantation d'un arbre de vie.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le versement d'une subvention de fonctionnement du Budget Communal 2024 vers le Budget CCAS 2024 d'un montant de 6000 €.**

#### **6/ DELIBERATION N° 022-2024 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES**

Le Maire informe le conseil que la Commune de Laissey a toujours versée cette indemnité dès lors où le prêtre du secteur se présentait en mairie.

A la demande du maire, une rencontre s'est faite entre l'abbé Laurent BRETILLOT, Mme Marie-Françoise DESCOURVIERES membre active de la paroisse de Deluz, Mr Romain BEAU de Laissey membre très actif de la paroisse. Cet entretien a été très intéressant. Le Maire a indiqué remettre à l'ordre du jour l'indemnité de gardiennage des églises pour la Commune de Laissey.

Cette indemnité est de 126.91 € au 01/01/2024 pour un « gardien » résidant dans une autre commune.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal, à la majorité (6 pour, 1 abstention, 2 contre), valide le versement de l'indemnité de gardiennage des églises à l'abbé Laurent BRETILLOT, d'un montant de 126.91 €.**

#### **7/ ZAER - ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES**

Le Maire informe le Conseil que la secrétaire a pris avec Laura Giniot de la CCDB, en charge du dossier ZAER qui a indiqué que ce dossier passe au prochain conseil communautaire du 13 mars. Il doit être décidé la prise en charge du coût de l'élaboration des ZAER pour les communes. La CCDB a contractualisé avec l'ANCT pour la concertation du public et avec l'Agence d'Urbanisme pour l'aide à la réalisation de la cartographie. La Préfecture est informée du dossier et du dépassement de la date de réalisation fixée au départ au 30/04/24.

La réponse est dans la délibération prise lors du conseil communautaire CCDB du 13 mars dernier, reproduit ci-dessous de manière synthétique.

« La CCDB en partenariat avec la DDT du Doubs propose un accompagnement de ses communes membres sur la structuration politique énergétique du territoire Doubs Baumois, et notamment la définition des ZAER. La CCDB et la DDT joueront le rôle de coordinateur et d'interface entre les prestataires et les communes.

L'accompagnement des communes comporte 2 volets :

- Elaboration des cartographies avec l'AUDAB (coût de 16000 euros)

- Appui à la concertation avec le public avec le bureau d'études CDHU (reste à charge CCDB 7000 euros)

Un financement au titre du fonds vert ingénierie peut être sollicité à hauteur de 80%. Au global le reste à charge de la CCDB serait de l'ordre de 11200 euros, étant précisé que les communes ne seront pas mises à contribution.

La remontée à l'Etat des ZAER définies dans le cadre de ce dispositif, pourra se faire à échéance de l'été 2024. »

La CCDB va transmettre prochainement aux communes les instructions et les modèles pour pouvoir délibérer afin de passer convention avec la CCDB.

#### **8/ QUESTIONS DIVERSES**

#### **DELIBERATION N° 023-2024 : DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A TITRE PROFESSIONNEL**

Le Maire présente au Conseil la demande de Nathalie LAMBERT de Laissey pour une location à titre professionnel de la salle polyvalente. En effet, elle est vendeuse à domicile de produits naturels et avec d'autres vendeuses (en auto-entreprises ou à domicile – bijoux, produits entretiens...) elle souhaiterait louer la salle polyvalente pour faire une vente privée.

Ce cas de figure n'ayant jamais été rencontré, il n'y a pas de disposition votée par le conseil, le maire propose donc une location à 80 € comme les associations laisséennes (après les 4 gratuités) + électricité + chaque professionnelle devra fournir une attestation d'assurance.

#### **L'EXPOSE DU MAIRE ENTENDU ET APRES DELIBERATION,**

**Le Conseil Municipal à la majorité (8 pour, 1 abstention, 0 contre), valide la location de la Salle Polyvalente à titre professionnel à Madame Nathalie LAMBERT avec les conditions suivantes :**

- tarif de 80 € pour une journée de vente privée de 8H à 18H un samedi, mais avec les états des lieux le vendredi soir (état des lieux d'entrée) et le lundi matin (état des lieux de sortie),

- facturation de l'électricité consommée à 0.22 € / kwh,

- chaque professionnelle invitée devra fournir une attestation d'assurance en responsabilité civile personnelle ou professionnelle suivant son statut.

L'ordre du jour étant épuisé,  
Les Conseillers Municipaux n'ayant plus de questions,  
Le Président lève la séance à 20 H 40.

Fait à Laissey, le 28 Mars 2024,  
Le Président de séance,  
Dominique MESNIER,  
Maire de Laissey



Le secrétaire de séance,  
Philippe CHAPUIS,  
Conseiller municipal



Affichage le : 4 Avril 2024  
Retrait affichage :

#### RÉCAPITULATIF DES DÉCISIONS PRISES :

NUMERO DELIBERATION	LIBELLE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	<b>CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024</b>			
	VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024	7	0	1
018-2024	FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024 - PAS DE MODIFICATION	7	1	1
019-2024	BUDGET PRIMITIF 2024	9	0	0
020-2024	ATTRIBUTION DE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AUX ASSOCIATIONS	9	0	0
021-2024	ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2024 AU CCAS DE LAISSEY	9	0	0
022-2024	ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES 2024	6	2	1
	ZAER - ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES - PARTENARIAT AVEC LA CCDB			
023-2024	LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE A TITRE PROFESSIONNEL	8	0	1